



# CORRIGÉ

## DOSSIER 1 : ÉCONOMIE

QUESTIONS	POINTS
<p>1 – Quelle est l'activité principale de la société Moulinex. A quel secteur peut-on la rattacher ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipement électroménager,</li> <li>- Secteur secondaire (industriel)</li> </ul>	<p>1</p> <p>0,5</p> <p>0,5</p>
<p>2 – Indiquez les éléments qui ont contribué au succès de l'entreprise Moulinex jusqu'au milieu des années 80.</p> <p><i>Trois grandes innovations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Commerciale : création d'équipements électroménagers répondant aux besoins des consommateurs</i></li> <li>• <i>Productive : mise en place d'une production de masse à faible marge</i></li> <li>• <i>Territoriale : création d'une usine à Alençon avec une main-d'œuvre ouvrière non qualifiée et féminine.</i></li> </ul>	<p>2</p> <p>LES 3 ÉLÉMENTS SONT INDISPENSABLES</p>
<p>3 – Expliquez pourquoi l'entreprise Moulinex s'est trouvée « fragilisée malgré ses 15 000 emplois et ses 25 usines »</p> <p><i>Sous investissement</i>  <i>Gestion paternaliste</i>  <i>Perte de créativité (face à la saturation des marchés traditionnels)</i>  <i>Faiblesse de la recherche (face à une course effrénée à l'innovation)</i>  <i>Concurrence (asiatique)</i>  <i>Pression sur les prix (de la grande distribution)</i>  <i>Internationalisation hasardeuse</i>  <i>Guerre de succession (à la mort du fondateur en 1991)</i></p>	<p>2</p> <p>RETENIR AU MOINS 4 RÉPONSES</p>
<p>4 – Définissez les termes «externalisation des activités annexes» et « délocalisations productives »</p> <p><i>Externalisation des activités annexes : opération par laquelle une entreprise donneuse d'ordres confie un certain nombre de ses activités jugées non décisives à d'autres entreprises. Par exemple : nettoyage des locaux, activité informatique, restauration collective, etc...</i></p> <p><i>Délocalisations productives : déplacement des activités productives en réponse aux nouvelles conditions de production dans l'espace mondial. L'entreprise choisit tout ou partie de sa production à l'étranger.</i></p>	<p>3</p> <p>1,5</p> <p>1,5</p>
<p>5 - «Depuis le printemps 2000, Moulinex est confrontée à une alternative économique et industrielle ». Dans un développement structuré d'une quinzaine de lignes, présentez les deux solutions envisagées et dégagez les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.</p> <p><i>Les solutions envisagées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>1<sup>re</sup> solution (mondialisation) : transformation de Moulinex en société de conception ou l'essentiel de la production sera abandonnée.</i>  <i>Achat d'équipements à des fabricants étrangers ou transfert d'une partie de la production dans des pays étrangers.</i>  <i>Conséquences : diminution des coûts, notamment par les délocalisations vers les pays à bas salaire - Perte de 2 100 postes, dont 1 715 en France et survie de trois usines seulement.</i></li> <li>• <i>2<sup>e</sup> solution : rachat de l'entreprise par l'italien EL FI . Conséquences : maintien d'une grande partie de l'emploi, maintien de la production en Europe, n° 3 du secteur européen en bloquant le développement du concurrent américain Whirlpool, renforcement du catalogue de marques. Maintien des structures actuelles (tayloriennes)</i></li> </ul>	<p>5</p> <p>SEULS LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSES POSSIBLES APPARAISSENT ICI. LES RÉPONSES DES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES ET STRUCTURÉES</p>
Qualités rédactionnelles, précisions du vocabulaire et de l'orthographe	1

# CORRIGÉ

## DOSSIER 2 : DROIT

QUESTIONS	POINTS
<p>1. Qualifiez le licenciement dont les salariés concernés ont fait l'objet.</p> <p><i>Licenciement économique</i></p>	<b>1</b>
<p>2. Présentez les principales mesures d'accompagnement d'un licenciement de ce type.</p> <p><i>Les conventions de conversion. Toute entreprise qui licencie doit proposer une convention de conversion aux salariés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Justifiant d'une ancienneté d'au moins 2 ans dans leur emploi à défaut de dispositions conventionnelles plus favorables,</i></li> <li>- <i>Âgés de moins de 57 ans,</i></li> <li>- <i>En mesure d'occuper un autre emploi.</i></li> </ul> <p><i>Le plan social. L'élaboration d'un plan social est obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque le licenciement atteint 10 salariés en 30 jours. Celui-ci peut prévoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Réduction de la durée du travail,</i></li> <li>- <i>Recours au temps partiel,</i></li> <li>- <i>Recours au chômage partiel,</i></li> <li>- <i>Aide au départ,</i></li> <li>- <i>Départ en pré-retraite.</i></li> </ul>	<b>2</b>
<p>3. L'article L.122.12 du Code du travail.... Explicitez cet article, en donnant les conséquences pour les salariés concernés.</p> <p><i>L'article prévoit que, en cas de modification dans la situation juridique de l'employeur, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise. De façon générale, il est admis que le transfert d'une activité dès lors qu'elle est identifiable, entraîne la poursuite des contrats de travail. Le ce fait, les salariés font partie du personnel de la nouvelle entreprise.</i></p>	<b>2</b>
<p>Qualités rédactionnelles, précisions du vocabulaire et de l'orthographe</p>	<b>1</b>